

# **ANNEXE I**

---

Rapport de préconsultation  
sur l'étude d'impact

Projet de développement  
du lieu d'enfouissement technique  
canton de Magog



Rapport de pré-consultation  
sur l'étude d'impact



# TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
CHAPITRE 1 Contexte de discussion	2
CHAPITRE 2 Les activités de consultation	3
1. Le Comité de liaison à la communauté de Memphrémagog	3
2. Le déroulement de la pré-consultation	3
3. La composition du Comité	4
CHAPITRE 3 Les préoccupations exprimées	5
3.1 Les échanges en réunions	5
1. Rencontre 1 : Le processus de pré-consultation L'entreprise et son projet	5
2. Rencontre 2 : L'étude des besoins L'aménagement et de mode d'exploitation du futur site	6
3. Rencontre 3 : Le milieu et les impacts	7
3.2 Les principales préoccupations	8
3.3 L'évaluation sociale des impacts	9
CHAPITRE 4 Résultats de la pré-consultation	11
4.1 Les compléments au rapport d'études d'impacts	11
4.2 Les modifications possibles du projet	11
RÉFÉRENCES	
Fiches d'information	
Comptes-rendus des réunions	



# Présentation

Les directives récentes du ministère de l'Environnement du Québec incitent les promoteurs à consulter le public dans le cadre de l'étude des impacts de leurs projets. INTERSAN a adopté cette approche pour identifier les préoccupations de la communauté face à son projet de développement du site d'enfouissement sanitaire de canton de Magog. Une démarche dite de «pré-consultation» a été proposée aux citoyens et aux organismes pour leur permettre d'examiner le rapport de l'étude d'impact et de prendre connaissance des divers aspects du projet.

Cette démarche s'est appuyée sur le Comité de liaison à la communauté de Memphrémagog qui est en place depuis 1997 pour permettre des échanges sur les activités et les opérations du site actuel d'INTERSAN. Pour la pré-consultation, ce Comité a été élargi à d'autres représentants de la collectivité. Des réunions ont été tenues en dehors des rencontres régulières du Comité. Elles ont porté spécifiquement sur le projet d'INTERSAN. La version de l'étude d'impact soumise au ministère de l'Environnement en novembre 2000 a servi de référence pour la pré-consultation. Des documents d'information ont aussi été remis aux participants, résumant les divers aspects du projet et apportant des renseignements mis à jour pour compléter l'étude d'impact.



# Chapitre I : Contexte de discussion

Le contexte pour la tenue de cette pré-consultation s'est avéré difficile. En effet, la démarche a été conduite alors que le projet fait l'objet de vigoureux échanges dans la communauté et que les positions de plusieurs intervenants sont très polarisées. D'une part, certains organismes ont refusé de participer à la démarche. D'autre part, les représentants ayant accepté d'être présents ont tenu à préciser que leur participation à l'exercice ne devait en aucune façon être considérée comme un appui et encore moins comme une acceptation du projet.

La pré-consultation sur le projet a suscité l'intérêt des médias qui, bien que n'ayant pu assister aux rencontres du Comité de liaison portant sur le projet, ont pu transmettre à leurs lecteurs les positions et les interventions d'organismes ayant refusé de participer à l'exercice. Ces médias ont aussi eu accès aux documents fournis aux participants, documents qui ont fait l'objet de commentaires dans certains d'entre eux.

Le présent rapport fait état de la démarche de pré-consultation. Un résumé est fait des sujets des échanges et des préoccupations exprimées par les

participants. Il faut souligner que c'est à titre d'interlocuteurs d'INTERSAN et non de collaborateurs, comme mentionné à quelques reprises, que les participants sont intervenus au cours des diverses rencontres, ce qui ne signifie pas qu'ils donnent leur accord aux contenus présentés et aux réponses que la compagnie a apportées à leurs questions. Le rapport reflète la contribution des gens ayant participé à la pré-consultation et des organismes qu'ils représentent. Du fait du refus de certains organismes, l'ensemble des acteurs et des intérêts de la communauté n'ont pu être représentés, leurs préoccupations ne pouvant donc être recueillies dans le cadre de la pré-consultation.

Les éléments soulevés par les participants et les indications tirées des préoccupations exprimées sont pris en compte par INTERSAN dans la conception révisée de son projet et dans l'élaboration de la version mise à jour de l'étude d'impact. Ces modifications à l'étude d'impact et au projet seront intégrées dans la version des documents qui seront soumis au ministère de l'Environnement, au BAPE et au public en vue des audiences publiques sur le projet.



# Chapitre 2 : Les activités de consultation

## 1. Le Comité de liaison à la communauté de Memphrémagog

En 1997, un Comité de liaison à la communauté de Memphrémagog a été mis sur pied par INTERSAN. Depuis, des échanges ont eu lieu sur les questions concernant l'opération du site actuel de canton de Magog. Lors d'une réunion en décembre 2001, INTERSAN a proposé au Comité de participer à la démarche de pré-consultation sur l'étude d'impact du projet d'agrandissement du site d'enfouissement. Pour la compagnie, la démarche proposée pour la consultation, soit la tenue de trois réunions portant spécifiquement sur le projet et ses impacts, vise à informer la communauté, à connaître les opinions et les préoccupations des participants, à valider et compléter l'évaluation des impacts et à améliorer les divers aspects du projet (Voir la fiche d'information no 1).

## 2. Le déroulement de la pré-consultation

Les membres du Comité de liaison ont été invités à prendre connaissance des renseignements et des documents remis, à donner leur avis sur les contenus et sujets, ainsi qu'à relayer l'information auprès de leurs organismes ou réseaux. Le rapport de l'étude d'impact, dans sa version fournie au ministère de l'Environnement du Québec en novembre 2000, a été remis aux participants au début du processus, en

précisant que ce document est préliminaire et sujet à modifications. Trois réunions ont été tenues durant l'hiver 2002. Elles ont porté respectivement sur :

- le promoteur, la description du projet et la justification de ce dernier par une analyse des besoins (Voir les fiches d'information nos 2 et 3);
- les techniques d'aménagement et d'opération du site par bioréacteur (Voir la fiche d'information no 4);
- la révision de l'évaluation des impacts, ainsi que des mesures d'atténuation et de mitigation (Voir la fiche d'information no 5).

Des documents d'information faisant la synthèse des sujets abordés lors des rencontres ont été fournis aux participants avant ces dernières. À chaque rencontre, des représentants d'INTERSAN et des experts associés à l'étude d'impact ont introduit les échanges par des présentations visuelles. Les réunions ont été animées par un professionnel de la communication environnementale recruté par INTERSAN. Des comptes-rendus des rencontres ont été produits et approuvés par les participants. Ils reflètent les contenus des échanges et ont servi comme principales références pour la rédaction du présent rapport. Ce rapport de la pré-consultation rend compte de la démarche et des contenus des échanges. Il a fait l'objet d'une révision par les participants avant d'être produit dans sa version finale.



Tableau 1 Les activités reliées à la consultation

17 décembre 2001	Réunion régulière du Comité de liaison à la communauté de Memphrémagog Présentation du processus de pré-consultation
21 décembre 2001	Lettre d'invitation à participer à la pré-consultation
1 <sup>er</sup> février 2002	Annonce publique de la pré-consultation (conférence de presse) 1 <sup>re</sup> réunion du Comité de liaison élargi: le projet et son promoteur
22 février 2002	2 <sup>e</sup> réunion du Comité de liaison élargi: l'étude des besoins, l'aménagement et le mode d'exploitation
27 mars 2002	3 <sup>e</sup> réunion du Comité de liaison élargi: l'évaluation des impacts
2 mai 2002	Remise du rapport de pré-consultation
10 mai 2002	Présentation publique des résultats (conférence de presse)



### 3. La composition du Comité

Pour les fins de la démarche de pré-consultation sur l'étude d'impact du projet de développement du site d'enfouissement de canton de Magog, la composition régulière du Comité de liaison à la communauté de Memphrémagog a été élargie à d'autres organismes et citoyens du voisinage concernés par le projet. Ainsi, le Comité de liaison dit élargi a réuni :

- Deux représentants d'organismes environnementaux;
- Trois citoyens (voisins et résidant de la MRC);
- Une représentante du milieu de la santé;
- Trois représentants du milieu des affaires;
- Trois représentants du milieu municipal.

Un représentant du ministère de l'Environnement du Québec et trois représentants de la compagnie INTERSAN ont aussi assisté aux rencontres, à titre de personnes ressources.

Certains membres réguliers du Comité se sont retirés pour la durée de l'exercice de pré-consultation. C'est le cas du représentant de la Société de conservation du lac Lovering, et de celui de la MRC Memphrémagog. D'autres organismes et certains citoyens invités à se joindre au Comité ont refusé de participer, soit quelques voisins du site, l'organisme Memphrémagog Conservation Inc., le Comité touristique du CLD de Memphrémagog, le Département de santé publique de l'Estrie et les scientifiques de la Maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke.

Au début de ses travaux, le Comité a convenu de tenir ses réunions de façon privée sans que les représentants des médias puissent y avoir accès. Le Comité a plutôt accepté que les journalistes soient informés des résultats de la pré-consultation, une fois celle-ci complétée. Malgré cette réserve, les médias se sont grandement intéressés au processus. Les refus de certains organismes invités ont fait l'objet de reportages. Le contenu de l'étude d'impact soumise aux participants pour évaluation a aussi été commenté par des médias.

**Tableau 2 Documents remis aux participants**

Étude d'impact sur l'environnement:	Rapport principal, version révisée, Projet de développement du lieu d'enfouissement sanitaire de canton de Magog, novembre 2000.
Fiches d'information sur le projet de développement du lieu d'enfouissement de canton de Magog:	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Le processus de pré-consultation</li><li>2. L'entreprise et son projet</li><li>3. L'étude des besoins</li><li>4. L'aménagement et le mode d'exploitation du futur site</li><li>5. Le milieu et les impacts</li></ol>
Comptes-rendus des réunions:	Première réunion: 1 février Deuxième réunion: 22 février Troisième réunion: 27 mars
Rapport de pré-consultation de l'étude d'impact: 2 mai	

# Chapitre 3: Les préoccupations exprimées

Les rencontres de pré-consultation ont donné lieu à des échanges entre les participants et les représentants de la compagnie INTERSAN. Plusieurs préoccupations ont été exprimées sous forme de questions adressées à INTERSAN. Les participants ont aussi apporté leurs commentaires sur le projet et le contenu de l'étude d'impact. Ces préoccupations sont regroupées ici en fonction des sujets abordés lors des rencontres et présentés dans les comptes-rendus correspondants.

## 3.1 Les échanges en réunions

### Rencontre 1 : Le processus de pré-consultation Le projet et le promoteur

Cette première réunion a permis d'aborder les aspects généraux du projet. Certains échanges ont aussi porté sur le processus de pré-consultation et le rôle des participants. Les liens entre le projet d'INTERSAN et l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles par la MRC de Memphrémagog ont aussi retenu l'attention des participants. Les sujets des échanges sont repris de façon schématique au tableau suivant.

**Tableau 3 La pré-consultation et les préoccupations sur le projet**

<p>La quantité demandée pour autorisation de 300 000 tonnes par an a été abordée sous plusieurs angles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les raisons financières sont-elles les seules pour justifier ce volume ?</li><li>- La possibilité de diminuer à 150 000 tonnes par an est-elle envisagée ?</li><li>- Les besoins de la MRC de 40 000 tonnes par an sont-ils suffisants pour justifier le projet ?</li><li>- Quels rapports y a-t-il entre le volume du site et les coûts d'enfouissement ?</li><li>- Le droit de regard des MRC reconnu par la politique sera-t-il respecté par le projet ?</li><li>- Quel est le degré d'urgence pour obtenir une autorisation d'agrandissement ?</li></ul>
<p>Les liens du projet avec le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC sont aussi à considérer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Quelle est la modalité d'arrimage entre le projet et ce plan de gestion ?</li><li>- N'y a-t-il pas préséance du plan de gestion sur le projet de lieu d'enfouissement ?</li><li>- Est-il possible d'attendre le plan de la MRC avant les audiences publiques sur le projet ?</li><li>- En référence aux conclusions du BAPE sur le projet de St-Athanase, ne faut-il pas attendre le plan de gestion de la MRC avant d'aller plus loin dans le projet ?</li><li>- Comment participer à l'élaboration du plan de gestion par la MRC ?</li></ul>
<p>La durée de vie du site a aussi fait l'objet d'échanges :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Quelle est la durée de vie proposée : 10, 20 ou 30 ans ?</li><li>- Quels sont les liens entre les hypothèses des besoins estimés (trois millions de tonnes) et la capacité demandée pour le site (10 millions de tonnes) ?</li><li>- Est-il possible que les quantités autorisées soient dépassées ?</li></ul>
<p>Les estimés des besoins suscitent quelques interrogations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour quelles raisons la période de projection des besoins se limite à 10 ans ?</li></ul>
<p>La destination future des déchets si le projet n'est pas réalisé a été évoquée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Quelles sont les autres possibilités de lieux de disposition ?</li><li>- Quel serait le coût d'un nouveau site ?</li></ul>
<p>L'opposition sociale au projet a été soulignée par les participants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les résultats de la consultation de la MRC en avril 2001, soit 19 mémoires contre le projet, en sont une démonstration.</li></ul>
<p>L'utilité de la pré-consultation sur le projet a fait l'objet de plusieurs remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le rôle du Comité de liaison élargi dans le projet ne semble pas clair.</li><li>- Quelle utilisation sera faite des commentaires et des opinions exprimés ?</li><li>- Conduira-t-elle à des modifications du rapport de l'étude d'impact ?</li><li>- La confidentialité pour les médias et le public a été demandée par les participants.</li></ul>





## Rencontre 2 : L'étude des besoins

### L'aménagement et le mode d'exploitation du futur site

La deuxième rencontre a porté davantage sur les aspects techniques du projet, ainsi que sur sa justification. Des préoccupations ont été exprimées notamment sur les conséquences de la proposition

d'exploiter le site avec la technique du bioréacteur. Les questions habituellement soulevées par de tels projets ont aussi été posées : possibilité de contamination des eaux, étanchéité du site, captation des biogaz, et place de la récupération en gestion des matières résiduelles. Ces éléments sont présentés de façon schématique au tableau suivant.

**Tableau 4 Les préoccupations sur la justification, l'aménagement et l'exploitation du site**

Des précisions sur le rôle des participants à la pré-consultation ont de nouveau été apportées par les participants :

- Ceux-ci tiennent à être présentés comme des interlocuteurs et non des collaborateurs du promoteur.
- Un de leurs intérêts à participer est d'obtenir toute l'information disponible.

Les limites de l'agrandissement ont suscité quelques questions :

- La grandeur et le volume des cellules sont-ils déjà définis ?
- La hauteur des cellules et la surélévation de l'ensemble du site inquiètent les voisins.

L'étanchéité des aménagements est une autre préoccupation soulevée :

- La solidité et la stabilité de la membrane imperméable sont-elles à toute épreuve ?
- Quelle est l'efficacité de la bentonite comme couche d'étanchéité ?
- La durée des membranes couvre-t-elle l'opération et l'après-fermeture ?

La solidité des tuyaux de drainage installés dans le site a été abordée :

- Quelles sont les méthodes d'installation ?
- La résistance au compactage est-elle suffisante ?

La gestion des biogaz :

- La récupération des biogaz est-elle effectuée durant la construction des cellules ?

Le fonctionnement du bioréacteur suscite quelques interrogations :

- Comment se compare cette technique avec le compostage ?
- Cette technique est-elle un obstacle au compostage ?

Les coûts de suivi du site après la fermeture sont soulevés :

- Les fonds accumulés seront-ils suffisants ?
- Quelle sera la durée du suivi ?

Des questions ont porté sur la gestion des eaux de surface et du lixiviat :

- Quelle est la destination des eaux de ruissellement ?
- Quel traitement a été et est fait des eaux de lixiviation du site passé et actuel ?
- Les autres possibilités de traitement des eaux de lixiviation (station d'épuration de Magog) ont-elles été envisagées ?

Les conséquences de la technologie du bioréacteur préoccupent des participants :

- Les possibilités de fluctuations des coûts sont évoquées.
- Quelles mesures sont prévues en cas de difficultés de fonctionnement ?

Le fonctionnement du bioréacteur amène certaines questions :

- Quels sont les impacts des besoins élevés d'eaux pour la recirculation ?
- L'efficacité du bioréacteur est-elle maintenue si le compostage est important, diminuant l'apport de matières organiques ?
- À quel moment est prévue l'activation du bioréacteur et de la collecte des biogaz ?

Des remarques sont faites sur la qualité de l'eau des puits du voisinage :

- Le nombre de puits identifiés est inexact.
- La qualité de l'eau des puits n'est pas indiquée dans l'étude d'impact.

Les moyens d'augmenter la récupération sont évoqués :

- Quels sont les coûts comparés de la récupération par rapport à l'enfouissement ?
- Quelles mesures sont prises pour développer la récupération ?



### Rencontre 3 : Le milieu et les impacts

La rencontre sur l'évaluation des impacts a été l'occasion d'une remise en cause de l'appréciation de ceux-ci tels que présentés dans le rapport de novembre 2000. Plusieurs questions ont été soulevées sur la méthode et l'approche pour établir la pondération des impacts qui est apparue aux participants grandement sous-estimée dans l'étude.

Dans l'ensemble, les participants ont manifesté leur désaccord général avec l'évaluation des impacts. Ces derniers leur apparaissent beaucoup plus sévères qu'évalués par les experts techniques. Les préoccupations sur l'évaluation des impacts sont reprises de façon schématique dans le tableau suivant :

**Tableau 5 Les préoccupations sur l'évaluation des impacts**

L'affectation « zone industrielle de récupération » dans le schéma d'aménagement: <ul style="list-style-type: none"><li>- Les limites du terrain propriété d'INTERSAN incluent une partie, mais pas la totalité de cette zone.</li><li>- Des activités de compostage sont permises dans cette zone.</li></ul>
Le critère de toxicité pour la vie aquatique: <ul style="list-style-type: none"><li>- Le dépassement des normes de qualité des eaux de surface en aval du site est un sujet d'inquiétude.</li></ul>
L'étude socio-politique des préoccupations n'a pas été effectuée à l'occasion de l'étude d'impact. L'appréciation des impacts est à revoir: <ul style="list-style-type: none"><li>- Les impacts évalués dans l'étude sont généralement sous-estimés. L'emphase est mise sur l'amoncellement des déchets plutôt que sur les nuisances.</li><li>- Les participants à la pré-consultation manifestent leur désaccord sur l'évaluation des impacts.</li><li>- Les impacts sont plus sévères qu'évalués de l'avis des participants.</li><li>- Y-a-t-il des différences d'évaluation en fonction de la présence ou non de personnes exposées ?</li></ul>
Les problèmes reliés à l'opération du site actuel: <ul style="list-style-type: none"><li>- Les nuisances liées aux transports (notamment les déchets sur les routes) sont soulignées.</li><li>- Les bruits en dehors des heures officielles d'opération pourraient continuer.</li><li>- La présence des goélands sur le site est soulignée.</li></ul>
Les impacts de la circulation des camions: <ul style="list-style-type: none"><li>- Les circonstances des études de circulation peuvent-elles être précisées ?</li><li>- L'augmentation du bruit des camions est un impact certain et non négligeable.</li></ul>
Les risques à la santé: <ul style="list-style-type: none"><li>- Les rapports d'experts démontrent des risques significatifs (à la carrière Miron à Montréal).</li><li>- Les affirmations de l'étude sur l'absence de risques sont donc fausses.</li><li>- L'étude d'impact doit nécessairement tenir compte de la présence des villégiateurs.</li></ul>
Le rôle futur d'un Comité de liaison: <ul style="list-style-type: none"><li>- Ce Comité sera plus un Comité de surveillance que d'échanges d'information.</li><li>- Il faudra modifier le nom, le mandat et la composition du comité actuel en ce sens.</li></ul>

7



### 3.2 Les principales préoccupations

Il est possible, sur la base des échanges lors de ces trois réunions, de faire un résumé des principales préoccupations exprimées par les participants, à travers leurs questions et leurs remarques.

**Tableau 6 Les principales préoccupations sur le projet en général**

Sujets	Préoccupations
La pré-consultation	Réserves sur l'utilité Opposition au projet Place dans l'étude d'impact
Le volume de déchets	Demande trop élevée (300 000 tonnes) Possibilité de diminuer Respect du «droit de regard» de la MRC
Le plan de gestion des matières résiduelles	Intégration du projet au plan Priorité du plan de la MRC Examen du projet après l'adoption du plan Soutien à la récupération
Le site du projet	Choix contesté pour l'agrandissement Fermeture possible Durée de vie envisagée Autres sites possibles Coûts d'un nouveau site
L'aménagement du site	Étanchéité des membranes Solidité et durée des membranes Grandeur et volume des cellules Résistance des matériaux et efficacité du drainage Surélévation excessive
Le bioréacteur	Compétition au compostage Début de récupération des biogaz Effets sur les coûts d'enfouissement Besoins élevés d'eau Mesures en cas de pannes
La qualité de l'eau	Les effets sur les puits du voisinage Le traitement des eaux de surface et de lixiviation Le dépassement des normes des eaux de surface
Les biogaz	Efficacité de la captation Suffisance des matières organiques
Les risques à la santé	Affirmations erronées Risques significatifs
Les nuisances (bruit, circulation, etc.)	Problèmes liés au transport (danger pour les usagers, déchets sur les routes) Bris des infrastructures routières Bruit en dehors des heures officielles d'opérations Présence des goélands Bruit des camions
L'évaluation	Sous-estimation générale Absence d'étude des préoccupations sociales
La fermeture	Durée du suivi Suffisance des fonds accumulés

### 3.3 L'évaluation sociale des impacts

Les participants à la démarche de pré-consultation sur les impacts du projet ont exprimé très clairement leurs réserves tout au long des rencontres, particulièrement lors de la réunion sur l'évaluation des impacts. Ils se sont constamment définis comme des interlocuteurs pour réagir aux informations transmises par INTERSAN, et non comme des collaborateurs ayant pour rôles d'approuver les contenus de l'étude d'impact, de bonifier le projet tel que présenté ou de cautionner de quelque façon que ce soit le projet en vue des audiences publiques du BAPE à venir.

Du fait de ces réserves, les participants n'ont pas accepté de faire une réévaluation systématique des impacts évalués dans le rapport soumis à leur analyse. Ils ont plutôt manifesté un désaccord général sur l'évaluation dû à une sous-évaluation globale de la gravité et de la sévérité des impacts identifiés ou présumés. Ceci les amène à remettre en question la validité même de l'étude d'impact. Les échanges sur la base du tableau synthèse des impacts (Voir le tableau 7) présenté dans la fiche d'information sur les impacts ont néanmoins permis à la compagnie de noter certaines indications apportant des précisions sur ces désaccords.

**Tableau 7**  
**Synthèse des impacts**  
**du projet.**

*Ce tableau a été présenté pour commentaires aux participants de la pré-consultation.*

	COMPOSANTES DU MILIEU																		
	Soi	Eau	Air	Flore	Faune	Utilisation du sol	Infrastructure	Population	Paysage	Soi	Eau	Air	Flore	Faune	Utilisation du sol	Infrastructure	Population	Paysage	
	Profil et pente d'équilibre	Qualité des eaux de surface et souterraines	Ruissellement et infiltration	Ambiance sonore	Qualité de l'air	Flore terrestre	Milieux humides	Terrestre et avifaune	Semi-aquatique, ichtyofaune et herpétofaune	Forêt	Terres agricoles	Projetée	Routes	Puits d'alimentation en eau	Santé et sécurité	Odeurs	Bruits	Qualité visuelle	
<b>SOURCES D'IMPACT</b>																			
Déboisement			✓	✓	✓	■		●				■						◆	
Accès temporaires et permanents	✓		✓	✓	✓			●										◆	
Aménagement, remplissage, et recouvrement des cellules	✓		✓	✓	✓			●										◆	
* Aménagement des bassins de sédimentation des eaux de ruissellement et d'accumulation du lixiviat	✓		✓	✓	✓			●										◆	
* Démantèlement du système de traitement du lixiviat	✓		✓	✓	✓			●										◆	
Rejets liquides		✓	✓				●		●					●	●				
Émissions de biogaz			✓		✓	●	●	●	●	●	●				●	●			
Gestion des contaminants		✓	✓			■	■	■											
Transport et circulation des matériaux et des déchets				✓	✓								◆					◆	
Présence des amoncellements de déchets																			▼
Présence des déchets volants																●			●
Présence des oiseaux, de la vermine et des insectes		✓	✓					●							●				
Réhabilitation du site																			

- Légende:**
- ▼ Moyen
  - ◆ Moyen à mineur
  - Mineur
  - Négligeable
  - ✓ Modification ou impact négatif potentiel
  - ◆ Mineur à négligeable
  - Mineur hypothétique
  - Négligeable hypothétique



Le tableau 8 veut refléter le plus fidèlement possible les indications données par les participants sur leurs désaccords au tableau 7 faisant une synthèse de l'évaluation des impacts telle que présentée dans la version actuelle du rapport de l'étude d'impact. Ces indications sont présentées de façon schématique.

De façon générale, les indications suggèrent que l'ensemble des impacts du projet identifié dans le

rapport actuel de l'étude devrait être réexaminé en regard des préoccupations sociales. L'évaluation révisée qualifierait alors les impacts identifiés d'un degré de gravité plus élevé que mentionné dans l'appréciation des experts. L'échelle d'évaluation des impacts négatifs du projet dont le degré le plus élevé se limite à moyen serait ainsi plus sévère pour refléter les désaccords exprimés par les participants.

**Tableau 8 Indications sur l'évaluation des impacts obtenues des participants**

Impacts	Indications
Risques à la santé	Significatifs mais non estimés À être réévalués avec des études récentes Risques pour la santé / sécurité des travailleurs non mentionnés
Transport et circulation	Non négligeable, mais important Nuisances, odeurs, bruits, déchets volants Évaluer l'impact de l'addition de trafic
Déboisement (16 hectares)	À identifier et qualifier
Aménagement et opération	Réévaluer les seuils autorisés pour le bruit Bruits perceptibles et significatifs actuellement Mesures pour contrôler les goélands
Rejets liquides	Conséquences des rejets passés ignorées À réévaluer avec l'exploitation en bioréacteur Quantification du lixiviat nécessaire
Émissions de biogaz	Teneurs des émissions à préciser Comparaisons requises avec d'autres sites Influence de la nature des déchets à déterminer Effet prévu de l'enfouissement de boues
Gestion des déchets et du site	Ajouter l'impact des déchets volants Préciser les conditions et règles d'opération (heures d'ouverture, horaires de transport, etc.) Impact majeur de l'amoncellement des déchets et de la surélévation du site
Qualité de vie et santé publique	Impacts globalement sous-estimés

## Chapitre 4 : Résultats de la pré-consultation

L'exercice de pré-consultation sur l'étude d'impact aura permis à INTERSAN de prendre connaissance des préoccupations des citoyens telles qu'exprimées par les membres du Comité de liaison à la communauté de Memphrémagog et les autres participants s'y étant ajoutés dans le cadre de la pré-consultation.

Ces préoccupations, ainsi que les indications obtenues sur l'évaluation des impacts du projet, seront prises en considération dans la version mise à jour de l'étude d'impact qui remplacera la version préliminaire remise au ministère de l'Environnement du Québec et soumise aux participants à la pré-consultation. Cette version corrigée du rapport de l'étude d'impact permettra aussi d'intégrer certaines modifications au projet, découlant d'une part de la mise à jour des études techniques et du recours à la technique d'exploitation en bioréacteur, et d'autre part des réponses que la compagnie INTERSAN entend apporter aux préoccupations sociales recueillies.

### 4.1 Les compléments au rapport d'étude d'impact

Sur la base des préoccupations et des indications obtenues sur l'évaluation des impacts, plusieurs points nouveaux seront pris en considération et certains éléments déjà traités seront repris et réévalués.

Les principaux ajouts au rapport final de l'étude d'impact seront les suivants :

- une synthèse des préoccupations sociales sur le projet et une présentation du processus de participation qui a permis de les recueillir;
- un complément de données et de renseignements sur l'estimé des besoins et des marchés qui constituent la justification du projet;
- une description complète du système d'exploitation par bioréacteur avec l'identification de ses conséquences et l'évaluation des impacts de ce nouveau mode d'opération;

- des analyses additionnelles de la qualité des eaux de surface et souterraines sur le site et dans son voisinage;
- des précisions sur les nuisances dues au bruit et à la circulation incluant les mesures destinées à les minimiser et à les prévenir;
- une révision du nom et du rôle d'un éventuel comité de vigilance composé de représentants du milieu social;
- certaines corrections sur l'occupation du territoire et la présence de voisins à proximité du site d'enfouissement;
- des réajustements de certaines parties après une mise à jour des études et des évaluations : risques à la santé; effets du déboisement, mesures de contrôle des goélands, teneurs des émissions atmosphériques, seuils de bruit perceptible, données de circulation.

L'ensemble de ces corrections et additions au rapport de l'étude d'impact donnera lieu à la publication d'une version mise à jour qui sera rendue publique pour la période d'information et les audiences publiques menées par le BAPE.

### 4.2 Les modifications possibles du projet

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de canton de Magog, INTERSAN entend prendre en considération les préoccupations sociales relatives aux impacts de son projet. L'évaluation des impacts du projet a fait ressortir que certains impacts résiduels persisteront, notamment la possibilité de certaines nuisances, malgré l'importance des mesures de précaution et d'atténuation qui seront mises en place. En ce sens, la compagnie compte faire tous les efforts possibles afin d'éviter, de réduire ou de neutraliser les conséquences de son projet; ses engagements et ses interventions dépassent les exigences imposées par les réglementations des gouvernements (protection de l'environnement) et des municipalités (aménagement du territoire).



Le souci d'améliorer son projet en regard des préoccupations sociales incite aussi INTERSAN à envisager présentement certaines modifications à l'aménagement et à l'opération du site qu'il demande d'agrandir. Les principales modifications déjà connues ou en voie d'être examinées par la compagnie sont les suivantes :

- le recours à la technologie du bioréacteur modifie les modalités d'aménagement et d'opération du site, tout en permettant certains gains environnementaux et énergétiques non accessibles dans les sites d'enfouissement techniques habituels;
- une nouvelle série de mesures d'atténuation à caractère plus social sont aussi en voie d'être élaborées pour compenser les effets et les nuisances qui resteront inévitables malgré toutes les précautions prises par INTERSAN pour aménager et exploiter le site de façon sécuritaire et acceptable pour la communauté.

INTERSAN prépare ainsi un ensemble de mesures sociales qui seront proposées au voisinage et à la communauté dans le rapport final de l'étude d'impact. Ces mesures sociales reflètent les engagements et les actions de la compagnie en vue de minimiser et de compenser les effets inévitables de l'aménagement et de l'exploitation du lieu d'enfouissement. Elles s'inspirent de suggestions obtenues auprès d'interlocuteurs rencontrés lors des activités d'information sur le projet.

Les mesures proposées sont à la fois des indemnités à la communauté hôte du projet, des actions de prévention avec la participation de citoyens et des contributions à la vie communautaire. Des mesures analogues sont déjà en place dans d'autres lieux d'enfouissement exploités par

INTERSAN au Québec. Les principales mesures présentement en voie d'élaboration en vue de les soumettre à la communauté lors des audiences publiques sont les suivantes :

- les redevances à la communauté hôte du projet, soit la municipalité de canton de Magog;
- des compensations à la MRC Memphrémagog sous forme de réductions de tarifs d'enfouissement et de services complémentaires tels que la collecte de résidus dangereux ou le compostage;
- la constitution d'un fonds de fermeture en fiducie pour assurer un suivi environnemental du terrain durant 30 ans après sa fermeture;
- la mise sur pied d'un comité de vigilance doté d'un budget pour recourir à des expertises externes si nécessaire;
- une ligne directe reliant les citoyens aux gestionnaires du site pour signaler les problèmes, acheminer les plaintes et obtenir des réponses rapides et diligentes;
- un plan de mise en valeur des pourtours du site par des aménagements récréatifs et écologiques;
- des budgets accordés comme contributions diverses aux initiatives de la communauté (éducation à l'environnement, bourses et subventions de recherche, soutien de projets communautaires et commandites d'événements).

Des précisions sur ces mesures sociales et les budgets qui leur seront réservés seront apportées dans le cadre du rapport mis à jour de l'étude d'impact. Une latitude est aussi préservée pour pouvoir ajuster ces contributions aux besoins, aux attentes et aux projets de la communauté hôte du projet.

